

(N° 87.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

**Projet de Loi concernant les terrains et bâtiments
de l'ancienne Ecole militaire, à Bruxelles.**

(Voir les N° 115 et 180 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les terrains des bâtiments de l'ancienne École militaire seront annexés au jardin du Palais du Roi.

Les bâtiments conservés seront mis à la disposition de la Liste Civile.

Bruxelles, le 8 juin 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) P. TACK.

Les Secrétaires,

(Signé) HAGEMANS.

PETY DE THOZÉE.